

## NOTE TECHNIQUE « ALIMENTATION EN EAU POTABLE »

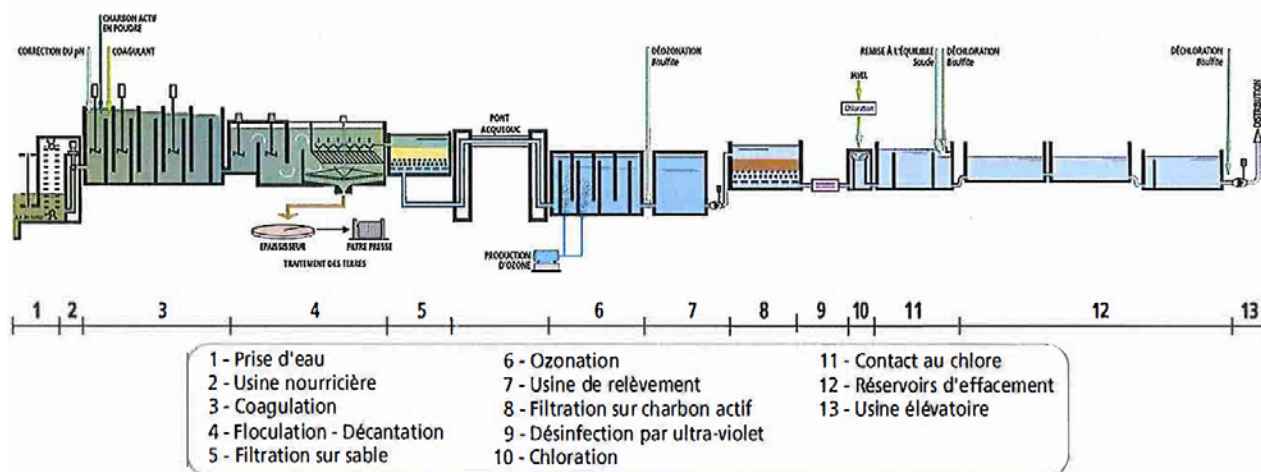
Sur le territoire de Montfermeil, le service public de l'eau potable est exercé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) auquel adhère l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, compétent en eau potable depuis le 1er janvier 2016. La mission du SEDIF consiste à assurer l'alimentation en eau potable de 150 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit près de 4,5 millions d'usagers. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SEDIF a confié la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à la société Veolia Eau d'Ile-de-France en vertu d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans.

### LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT

La commune de Montfermeil est alimentée en eau potable par l'eau de la Marne traitée à l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. En 2015, l'usine a produit en moyenne 275 000 m<sup>3</sup>/j avec une pointe de 382 455 m<sup>3</sup>/j pour 1,67 million d'habitants de l'Est de Paris. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m<sup>3</sup>/j.

L'usine est équipée d'une filière biologique comprenant notamment une filtration sur sable et sur charbon actif en grains, une ozonation et un traitement aux ultra-violets. Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issues du milieu naturel.

### Schéma de fonctionnement de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand (source SEDIF)

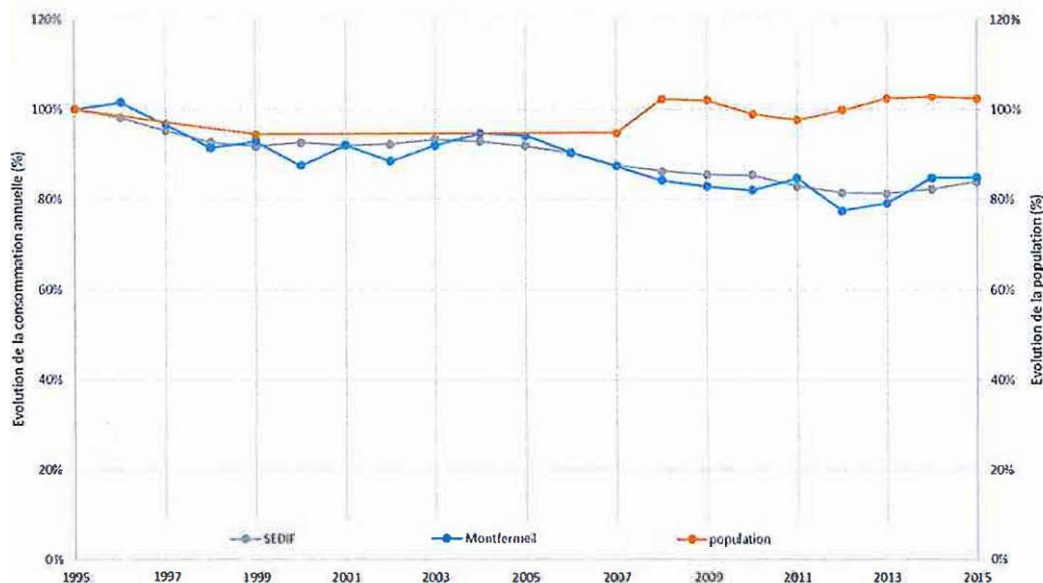


## LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2015, un volume de 1 165 813 m<sup>3</sup> d'eau potable a été distribué à 26 164 habitants grâce à un réseau de 68,5 kilomètres de canalisations.

Au 1er janvier 2016, l'âge moyen du réseau de distribution était de 47,7 ans.

### Evolution de la consommation globale et de la population de 1995 à 2015 Commune de Montfermeil (86)



La commune de Montfermeil a connu comme le SEDIF dans son ensemble une baisse importante de sa consommation d'eau potable depuis 20 ans. La tendance à la hausse de ces dernières années reste à confirmer.

### Composition du Réseau

Située entre 65 et 120 m d'altitude, la commune de Montfermeil est alimentée en eau de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> élévation.

Réseau de 1<sup>ère</sup> élévation - NP 124 (niveau piézométrique: hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique)

Le quartier des Coudreaux, à l'extrême Nord-Est de la commune de Montfermeil est desservi en eau de 1<sup>ère</sup> élévation par une canalisation de 200 mm installée avenue Arago.

Cette canalisation prolonge celle de 200 mm de l'avenue des Sciences à Chelles alimentée par un 200 mm et un 250 mm issus d'un feeder de 600 mm en provenance de l'usine de Neuilly-sur-Marne. A partir de cette conduite principale en 200 mm, des canalisations de 100 mm et 80 mm de diamètre répartissent l'eau dans cette petite zone de la commune de Montfermeil située globalement à une altitude inférieure à 70 m.

La pression dans ce réseau de 1<sup>ère</sup> élévation est stabilisée par les réservoirs de Montreuil-sous-Bois dont la capacité est de 185 5000 m<sup>3</sup>.

### Réseau de 2<sup>ème</sup> élévation - NP 148

Les réservoirs implantés allée d'Origny à Gagny, alimentés en 1<sup>ère</sup> élévation depuis l'usine de Neuilly-sur-Marne, servent de bêche à l'aspiration de l'usine de surpression de Gagny.

A partir de l'usine de Gagny, l'eau de 2<sup>ème</sup>, élévation est acheminée par deux feeders de 800/600 mm et 500 mm qui rejoignent le réservoir de Montfermeil situé avenue des Lilas.

A partir de ces feeders et du réservoir, des conduites dont les diamètres varient de 300 mm à 60 mm alimentent le reste de la commune de Montfermeil.

La pression dans ce réseau de 2<sup>ème</sup>, élévation est stabilisée par le réservoir de Montfermeil dont la capacité est de 4 250 m<sup>3</sup>.

## LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau du SEDIF est de 87,49 % en 2015. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF prévoit notamment d'intensifier l'effort de renouvellement des conduites dans son XVème Plan d'investissement pour la période 2016-2020.

Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) sur les trois dernières années sont les suivants :

	2013	2014	2015
Montfermeil	0,05	0,15	0,21
SEDIF	0,16	0,12	0,15

## TRAVAUX

↳ Opérations réalisées sur les trois dernières années

Opérations	Travaux réalisés
Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF	1 777 ml

↳ Opérations en 2016

Opérations	Programmation des travaux
<b>Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF</b>	
490 ml avenue Emile Cossoneau	2016
134 ml avenue des Cerises	2016
311 ml avenue Pascal et rue Denis Papin	2016

↳ Opérations futures

Opérations	Linéaire prévu (en ml)	Programmation des travaux	Durée prévisionnelle
<b>Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF</b>			
Boulevard Hardy	263	2017	/
Chemin de la Cote du Change	293	2017	/
Avenues des Chardonnerets et des Hirondelles	253	2017	/
Rue du Lavoir	300	2017	/
Sentier du Pin et avenue Lhomond	361	2017	/
Avenues Vaucanson et Galle	285	2017	/
Avenue des Troenes	77	2018	/
Avenue des Perdrix	424	2018	/
Avenue des Rossignols et chemin du Clos Roger	405	2018	/
<b>Ouvrages</b>			
Construction d'une nouvelle station de chloration sur le site du réservoir de Montfermeil et déploiement PMS	/	2021	12 mois

## LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau potable à Montfermeil fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France. En 2015, le contrôle sanitaire sur la commune de Montfermeil a porté sur 145 échantillons prélevés en production et sur 25 échantillons prélevés en distribution.

L'eau potable distribuée en 2015 à Montfermeil est conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par CARSO - laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon (laboratoire agréé par le Ministère de la Santé) sur l'eau distribuée à Montfermeil, sont consultables sur le site internet de l'ARS <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

## LE PRIX DE L'EAU

A Montfermeil, le prix de l'eau s'élève à 5,0750 euros TTC du m<sup>3</sup> au 1er janvier 2016 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>).

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, le prix du m<sup>3</sup> relevant de la responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances), le même pour toutes les communes, ressort à 1,4722 € H.T. au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le prix figurant sur la facture d'eau et payé par l'utilisateur, sur le territoire du SEDIF, couvre la facturation de deux services fournis aux abonnés et de cinq taxes :

- le premier poste de la facture concerne la collecte et le traitement des eaux usées sortant du domicile, pour 2,4370 € H.T. par m<sup>3</sup>,
- le traitement et la fourniture de l'eau potable jusqu'au robinet du domicile, assurés par le SEDIF, pour 1,4722 € H.T. par m<sup>3</sup>,
- les taxes des établissements publics de l'Etat intervenant dans le domaine de l'eau, à savoir l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour trois d'entre elles, Voies Navigables de France (VNF) pour la quatrième, et enfin la TVA pour le compte de l'Etat, pour un total de 1,1658 € H.T. par m<sup>3</sup>

La première et la dernière part ne relèvent pas de la responsabilité du SEDIF : leurs taux sont arrêtés par les organismes ou collectivités pour le compte desquels elles sont facturées (services d'assainissement, AESN, VNF, Etat pour la TVA) et les sommes perçues leur sont intégralement reversées.

## RENFORCEMENTS ET EXTENSIONS

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Les renforcements du réseau se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Nota : Il n'est pas annexé de plan d'eau potable au PLU. Compte tenu du caractère stratégique et confidentiel des données relatives au réseau d'eau potable, qui relève du Plan Vigipirate, et de leur sensibilité vis-à-vis d'une utilisation malveillante, les informations ne peuvent être diffusées sur un support à destination du public (site internet, journal municipal...). Les demandes particulières des citoyens sur l'eau potable et son réseau doivent être transmises systématiquement au SEDIF ([sedif@sedif.com](mailto:sedif@sedif.com)) qui en assure la réponse.

## NOTE TECHNIQUE « ASSAINISSEMENT »

Le service public de l'assainissement est assuré sur la commune de Montfermeil par **l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est qui assurent la collecte des eaux usées avant traitement** par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), établissement public de coopération interdépartementale créé en 1970, qui assure le transport et l'épuration des eaux usées recueillies par les réseaux publics d'assainissement sur le territoire de quatre départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, ainsi que certaines communes des départements voisins liées au Syndicat par voie de convention.

### LA COLLECTE DES EFFLUENTS

La collecte des effluents est effectuée par des réseaux d'assainissement selon deux systèmes différents : la commune de Montfermeil est majoritairement équipée d'un système unitaire, qui recueille les eaux usées et les eaux pluviales dans les mêmes ouvrages. Dans certains quartiers, un système séparatif a été mis en place, collectant les eaux usées et les eaux pluviales dans des ouvrages distincts. La collecte des effluents relève de **l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est**.

### LE TRANSPORTS DES EFFLUENTS

Une fois collectés, les effluents produits par l'agglomération parisienne sont transportés vers les installations d'épuration du SIAAP, par l'intermédiaire d'un réseau de collecteurs et d'émissaires (galeries souterraines de gros diamètre) interdépartementaux. Des systèmes de gestion technique centralisée permettent de gérer au mieux la capacité de stockage des émissaires, de réguler les flux et les débits de pointe arrivant aux usines d'épuration, et de limiter ainsi les déversements non traités en Seine.

### L'ÉPURATION DES EFFLUENTS

Le SIAAP assure dans ses 4 usines le traitement des eaux collectées, de façon à ne rejeter dans les milieux récepteurs (la Marne, la Seine) que des eaux répondant aux exigences de protection de leur qualité. D'importantes installations de pré-traitement sont implantées en tête des émissaires pour assurer le dégrillage (enlèvement des déchets grossiers) et le dessablage (enlèvement des sables) des eaux usées et améliorer ainsi les conditions d'écoulement dans les réseaux. Il s'agit pour la commune de Montfermeil des bassins de Clichy et de la Briche (Epinay-sur-Seine).

L'usine d'épuration à laquelle est rattachée Montfermeil est celle de « Marne Aval » à Noisy-le-Grand. Cette usine, située à l'Est de l'agglomération parisienne traite les eaux usées de toutes les communes des départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne. Sa capacité est de 28 000 m<sup>3</sup>/jour.

Le traitement des eaux consiste en pré-traitement et une décantation primaire suivis d'une épuration biologique (traitement de la pollution carbonée) conçue sur le principe des boues activées, mais celle-ci est complétée par un traitement tertiaire de nitrification. Une grande partie de la pollution azotée est ainsi éliminée. Après conditionnement chimique, les boues produites lors du traitement des eaux sont déshydratées sur centrifugeuse puis incinérées.

## NOTE TECHNIQUE « ELIMINATION DES DECHETS »



### Situation au 31 décembre 2015

Depuis 2003, la commune de MONTFERMEIL est membre du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des RESIDUS ménagers (SIETREM) qui regroupe, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 31 communes, dont 2 communes de Seine Saint Denis, soit 294 509 habitants.

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères recouvrée par le SIETREM.

### Collecte

Pour la commune de MONTFERMEIL le SIETREM assure :

- la conteneurisation des ordures ménagères résiduelles,
- la conteneurisation du tri comprenant un conteneur à couvercle jaune destiné à collecter les emballages ménagers et les journaux magazines et un conteneur à couvercle vert destiné à collecter les bouteilles, pots et bocaux en verre,
- la collecte sélective bi flux (emballages ménagers, journaux magazines et verre) en porte à porte à raison d'une fois par semaine,
- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles à raison de deux fois par semaine (4 fois sur les secteurs des Bosquets et rue Barbusse),
- la collecte des encombrants en porte à porte 1 fois par mois.

En complément de la collecte sélective en porte à porte du verre, les habitants de MONTFERMEIL peuvent accéder à 5 colonnes d'apport volontaire du verre.

Les habitants de MONTFERMEIL peuvent accéder aux 5 déchetteries actuellement en service à Chanteloup en vignes, Croissy Beaubourg, Saint-Thibault-des-Vignes, Noisiel et Chelles.

Les modalités de fonctionnement de ces services sont régies par les règlements adoptés en comité syndical, documents téléchargeables sur le site internet du SIETREM ([www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)).

Un numéro contact ainsi qu'un mail est à la disposition des habitants :

*Du lundi au vendredi*

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)

**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)

*de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30*

### Traitement

#### Ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) des déchets du SIETREM, à SAINT THIBAUT DES VIGNES, exploité par la société SITA, dans le cadre d'une délégation de service public.

D'une capacité annuelle de traitement de 155 000 tonnes, l'usine bénéficie des dispositifs d'épuration des fumées conformément aux normes européennes en vigueur.

La récupération de l'énergie produite par la combustion des déchets est effectuée par un turbo-alternateur qui produit annuellement 70 000 MWh électriques (soit les besoins énergétiques ménagers d'une ville de 90 000 habitants).

Le ratio 2015 de la production des ordures ménagères résiduelles des habitants du SIETREM est de 293 Kgs/an/habitant.

#### **Emballages ménagers, journaux magazines et verre**

Les déchets issus du tri sont acheminés au centre de tri de Chelles, exploité par la société GENERIS, groupe VEOLIA, en vue de leur tri et de leur conditionnement pour l'envoi vers les différentes filières de valorisation dans le cadre d'un marché public passé avec l'exploitant.

Le ratio 2015 de la production du tri des habitants du SIETREM est de 51 Kgs/an/habitant.

#### **Déchetteries**

Suivant leur nature, les déchets sont acheminés vers les différentes filières de valorisation.

#### **Encombrants**

Juqu'au 31 décembre 2015, les encombrants étaient valorisés sur le site de la société R.E.P groupe VEOLIA à Claye Souilly. Ils sont valorisés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 23016, sur le site de la société SITA à Lagny sur Marne.